

Cible : Conducteurs

Titre :

Permis à points « sensibilisation à la sécurité routière »

Public / pré-requis : tout conducteur désirant reconstituer 4 points sur son permis de conduire ou jeune conducteur soumis à une obligation de stage dans le cadre du permis probatoire

Pré-requis : ne pas avoir perdu tous ses points

Objectifs : . Engager une réflexion des stagiaires sur les enjeux de la sécurité routière
Prendre connaissance de la dimension collective de la sécurité routière (partage de la route, conduite apaisée)
Susciter l'émergence de nouveaux comportements en sensibilisant les stagiaires sur les thèmes de la vitesse, de l'absorption d'alcool et de la conduite des véhicules

Durée : 2 jours (16 heures)

Validation : attestation réglementaire